

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet :	Plan de conservation des milieux humides de Chaudière-Appalaches (comprenant tout le territoire du bassin hydrographique de l'Etchemin).
Organisme responsable :	Canards Illimités Canada (CIC).
Résumé du projet :	Dans le cadre d'un projet pilote : livraison du <i>plan régional des milieux humides de Chaudière-Appalaches</i> incluant le territoire du bassin hydrographique de l'Etchemin. Le <i>plan</i> comprend de l'information générale sur les milieux humides, une analyse du territoire concernant les milieux humides et une cartographie des milieux humides.
Conformité au plan directeur de l'eau :	<p>Enjeu B. Sensibiliser et éduquer à la protection de l'eau.</p> <p>B.1. Sensibiliser tous les publics aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.</p> <p>B.1.3. Développer et diffuser des outils d'information.</p> <p>Objectif : Sensibiliser les usagers de l'eau à l'importance de la protection de la diversité biologique.</p> <p>Moyen d'action : Transfert d'outils d'information.</p> <p>Enjeu C. Assurer la pérennité de la biodiversité associée à l'eau.</p> <p>C.1. Conserver et restaurer la diversité des milieux humides, aquatiques et riverains.</p> <p>C.1.1. Favoriser la préservation des milieux humides.</p> <p>Objectif : Que chaque municipalité du bassin versant se dote d'un plan de conservation des milieux humides de plus d'un hectare.</p> <p>Moyen d'action : Transfert d'outils d'information sur les milieux humides auprès de publics cibles.</p>
Résultats visés :	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout du <i>Plan de conservation des milieux humides</i> dans le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin ; - Établissement des limites des outils pour le CBE et les bassins versants en général ; - Détermination d'actions à entreprendre concernant les milieux humides sur le territoire du bassin hydrographique de l'Etchemin.
Type d'action :	<p> <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Éducation </p> <p>Transfert d'information, de documents et de connaissances.</p>
Maître d'œuvre :	Canards Illimités Canada (CIC)
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR) ; - Ministère Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEQ) ; - Ministère des Pêches et des Océans (MPO) ; - Environnement Canada - Service Canadien de la Faune (SCF) ; - Conseil de bassin de la rivière Etchemin.
Sources de financement :	Projet pilote de Canards Illimités Canada.



Entente n°2

La Source d'Agir !

Calendrier de réalisation :

2006.

Localisation des travaux :

Bassin versant de la rivière Etchemin.

Programme de suivi :

- Transfert de l'analyse et de la cartographie par CIC ;
- Intégration des informations dans le PDE ;
- Établissement des limites des outils transmis ;
- Suivi des actions découlant du *plan de conservation des milieux humides*.

Indicateurs de résultats :

Actions issues du transfert du plan de conservation des milieux humides par le CBE et ses partenaires.

Signatures :

M. Bernard Filion
Directeur régional
Canards Illimités Canada

M. François Duchesneau
Président CBE

Lac-Etchemin, le 20 octobre 2005.

Lieu et date